

Liberté Égalité Fraternité

Pôle départemental des énergies renouvelables Réunion du 30 mai 2023



La Citoyenne de Rilhac-Lastours



SOMMAIRE

I – <u>Méthode d'élaboration des zones d'accélération pour l'implantation</u> <u>d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables</u>

- les étapes et les responsabilités prévues par la loi
- le porter à connaissance des données de l'Etat
- la nouvelle cartographie des zones favorables à l'éolien

II – Comment développer un projet local d'EnR?

- les générateurs de l'ADEME : un appui pour les collectivités
- comment envisager un projet partagé citoyens-collectivités ?
- le potentiel des circuits courts de l'énergie : du producteur au consommateur
- valoriser le savoir-faire des entreprises locales en matière d'EnR



I – <u>Méthode d'élaboration des zones d'accélération pour</u> <u>l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies</u> <u>renouvelables</u>

- les étapes et les responsabilités prévues par la loi
- le porter à connaissance des données de l'Etat
- la nouvelle cartographie des zones favorables à l'éolien

Intervention de Julien Morin (DREAL Nouvelle-Aquitaine)



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine



Liberté Égalité Fraternité

Présentation de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables

Loi 2023-175 du 10 mars 2023

Focus sur les zones d'accélération

Pôle départemental EnR de la Haute-Vienne 30 mai 2023



Pourquoi une loi d'accélération?

- Porter à 33% la part d'EnR dans notre consommation à l'horizon 2030
- Diviser par 2 le temps d'instruction des projets et les sécuriser face aux recours
- → Mobiliser en priorité les terrains artificialisés
- Mieux partager la valeur des projets d'EnR

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine



Une loi structurée autour de 4 axes

Axe 1: La planification des EnR (dont ZAEnR)

Axe 2: La simplification – sécurisation administrative

Axe 3: La mobilisation du foncier

Axe 4: Le partage de la valeur



Planification : les zones d'accélération des EnR

- → une démarche ascendante, les communes au cœur du dispositif
- → les communes proposent les zones : volonté politique
- définies pour chaque filière en prenant en compte les enjeux
- → pour atteindre les objectifs EnR régionaux et de la PPE
- → en lien avec le Représentant Préfectoral Unique
- → avec l'avis du Comité Régionale de l'Énergie



Planification : le Comité Régional de l'Énergie

Créés par Loi Climat et Résilience du 22/08/21 - Décret du 27/01/23

- Co-pilotage **État Région**
- **5 collèges** : État Région **Collectivités** Professionnels des activités liées à l'énergie Associations
- lieux de débat et de concertation avec les collectivités
- => avis sur les zones d'accélération (Loi AEnR)
- => proposition des objectifs régionaux pour les EnR (PPE)
- => avis et suivi du SRADDET

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine



ÉTAPE 1 (sous 2 mois => 10/05)
Mise à disposition de données

=> mise à disposition par l'État et par les gestionnaires des réseaux (gaz et elec) des informations sur les potentiels connus de développement des EnR

=> les capacités d'accueil existantes des réseaux publics d'électricité et de gaz naturel sur le territoire, sur les capacités planifiées

=> portail national dédié aux collectivités



ÉTAPE 2 (sous 6 mois => 10/11)
proposition des ZAEnR par les communes

- définies par source et type d'EnR : en tenant compte de la nécessaire diversification des EnR
- en fonction des potentiels du territoire et de la puissance déjà installée
- hors parc national et réserve naturelle (sauf PV en toiture)
- hors sites ZPS, ZSC <u>chiroptères</u> Natura 2000 pour l'éolien
- tient compte et valorise les ZAE

=> ZAEnR = Cartographie des surfaces, puissances potentielles par filière



ÉTAPE 2 (sous 6 mois => 10/11)

proposition des ZAEnR par les communes

- · surfaces des friches/décharges pour le PV au sol
- · zone urbaine pour le PV toiture
- tout ou partie des surfaces des zones favorables pour l'éolien
- · une ZAE pour géothermie

=> le RPU et/ou l'EPCI peuvent accompagner les communes

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine



ÉTAPE 2 (sous 6 mois => 10/11)

proposition des ZAEnR par les communes

- => concertation du public (modalités libres)
- => concertation des gestionnaires d'aires protégées
- => débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des zones avec le projet du territoire
- => délibération sur les ZAEnR
- => transmission au RPU (et à l'EPCI éventuel)



ÉTAPE 3

le RPU arrête la cartographie des ZAEnR

- => transmission au CRE pour avis
- => consulte les EPCI via une conférence territoriale

ÉTAPE 4

Avis du CRE sous 3 mois

- => suffisance des ZAEnR / Atteinte des objectifs régionaux ?
- => transmission au RPU de l'avis



ÉTAPE 5

Si avis favorable du CRE:

- => le RPU : arrête la cartographie des zones après avis conforme des communes (sous 2 mois)
- => transmission au Ministre, EPCI, Communes

Si avis défavorable du CRE :

- => RPU demande l'identification de zones complémentaires aux communes (3 mois) + avis CRE (3 mois)
- => le RPU arrête les zones (avis favorable ou non du CRE)
- => transmission au Ministre, EPCI, Communes





Mise à disposition des données



Proposition des zones par les communes



Concertation territoriale



Avis du comité régional de l'énergie

Responsables:

- État
- Gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité

Responsables:

- Communes
- EPCI

Modalités :

- Concertation du public selon des modalités librement définies
- Délibération du conseil municipal
- Débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI

Délai : 6 mois

Responsables :

Référent préfectoral unique

Modalités:

- Conférence territoriale
- Transmission de la cartographie départementale au comité régional de l'énergie

Responsables:

- Comité régional de l'énergie

Modalités :

- Le comité régional de l'énergie détermine si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux

Délai : 3 mois

Délai : 2 mois





Avis du comité régional de l'énergie

Si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs

Cartographie des zones au niveau départemental

Responsables:

 Comité régional de l'énergie

Modalités :

 Le comité régional de l'énergie détermine si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux

Délai: 3 mois





Avis du comité régional de l'énergie



Si les zones

ne sont

pas

suffisantes

pour

atteindre les objectifs Demande de zones complémentaires aux communes



Avis du comité régional de l'énergie



Que les

suffisantes

ou non

Cartographie des zones au niveau départemental

Responsables:

- Comité régional de l'énergie

Responsables:

 Référent préfectoral vers les communes

Délai: 3 mois

Responsables:

- Comité régional de l'énergie

zones Responsables :

 Référent préfectoral unique

Modalités :

- Le comité régional de l'énergie détermine si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux

Modalites

Délai : 3 mois

Modalités :

- Le comité régional de l'énergie détermine si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux

Délai : 3 mois

Modalités:

- Arrêt de la cartographie après avis conforme des communes pour les zones sur leur territoires
- Transmission au ministre de l'énergie et aux collectivités

Délai : 2 mois



Les zones d'accélération (ZAEnR) : caractéristiques

- peuvent être incluses dans les documents d'urbanisme, via des modifications simplifiées
- → Intégrées dans les **PCAET**
- → renouvelées tous les 5 ans : contribueront à l'atteinte de la PPE



Les zones d'accélération (ZAEnR) : caractéristiques

- ZAEnR: zone préférentielle (concertation, délibération)
- mais non obligatoire et non exclusive pour les porteurs de projets
- → Mais si le CRE a validé les ZAEnR régionales
 - => possibilité pour les collectivités d'identifier dans les documents d'urbanisme des **zones d'exclusion des EnR** (sauf en toiture et à usage individuel)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine



Les zones d'accélération (ZAEnR) : caractéristiques

- → ZAEnR : mécanismes financiers incitatifs possibles :
 - bonus dans les appels d'offres
 - modulation tarifaire (prise en compte perte de productible)
- → ZAEnR : délais raccourcis (AE): 3 mois pour l'instruction, 15 jours pour la remise du rapport du Commissaire Enquêteur
- → hors des ZAEnR : comité de projet obligatoire aux frais du demandeur



Le porter à connaissance des données de l'État

Depuis le 10 mai 2023 et dans les mois à venir

=> mise à disposition par l'État et par les gestionnaires des réseaux (gaz et électricité) des informations sur les potentiels connus de développement des EnR

=> les capacités d'accueil existantes des réseaux publics d'électricité et de gaz naturel sur le territoire, sur les capacités planifiées

=> portail national dédié aux collectivités



https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr

Le porter à connaissance des données de l'État

Depuis le 10 mai 2023 et dans les prochains mois à venir

Portail national

Données harmonisées à l'échelle nationale

Potentiel solaire électrique et thermique
Potentiel éolien terrestre
Potentiel géothermique
Potentiel de méthanisation et biogaz
Localisation des installations de production EnR
Puissances cumulées électriques
Enjeux du territoire
Éléments de connaissance sur le territoire



PORTAIL CARTOGRAPHIQUE ENR (VERSION BÊTA)

Le présent portail est un système de cartographie permettant de visualiser et d'analyser les divers enjeux des territoires à prendre en compte dans le développement des énergies renouvelables. Il permettra d'appuyer les communes dans l'identification de zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur leur territoire, notamment pour définir les zones d'accélération prévues par l'article 15 de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Cet outil met à disposition des données objectives, compilables sur le territoire ainsi que des pré-traitements de ces données, pouvant servir d'outils d'aide à la décision pour les collectivités.



Portail cartographique

Affichage plein écran



https://www.sigena.fr/accueil/enjeux_etat/energies_renouvelables

Le porter à connaissance des données de l'État

Depuis le 10 mai 2023 et dans les prochains mois à venir

Portail régional

Données concertée et plus fines à l'échelle régionale et infra :

Potentiel éolien terrestre (carte régionale concertée dans les pôles départementaux)

Potentiel photovoltaïque

Potentiel géothermie

Potentiel chaleur

Puissances électriques installés

Localisation des unités de production

Zones d'influence des postes sources pour le raccordement des unités de production

Cours d'eau à enjeux hydroélectricité

Outils d'analyse spatiale (potentiel ENR différentes échelles, rapport territorial

comparaison...)

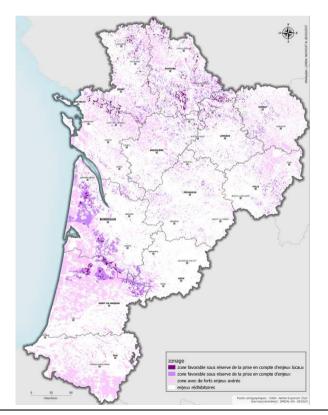




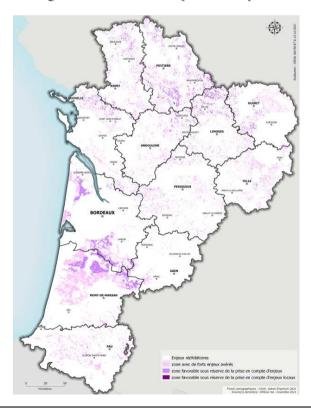
Données relatives au potentiel éolien terrestre

Des travaux à 2 échelles avec une méthode identique sur le fond permettant une complémentarité

Carte nationale Critères harmonisés



Carte régionale Enjeux locaux spécifiques

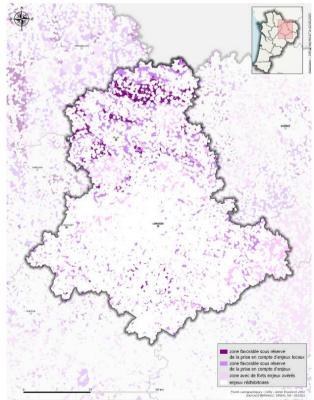


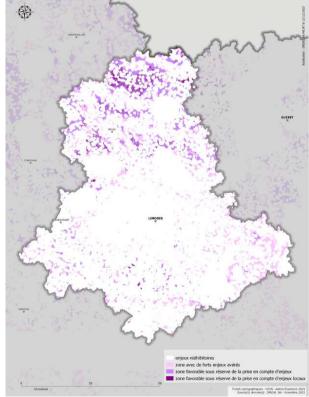


Données relatives au potentiel éolien terrestre

Les travaux appliqués à la Haute-Vienne

Haute-Vienne Critères harmonisés à l'échelle nationale Haute-Vienne
Enjeux locaux spécifiques
(carte post-consultation automne 2022)





Pas d'écarts majeurs entre les 2 approches mais plutôt une variation homothétique des zones



- II Comment développer un projet local d'EnR?
- les générateurs de l'ADEME : un appui pour les collectivités

Intervention d'Alvina Heyne (association CRER)















Les Générateurs en Nouvelle Aquitaine



Le réseau qui donne une nouvelle énergie à votre territoire !















A propos du CRER



- Localisation : Région NA (La Crèche (79) et Limoges (87))
- Association pour la transition énergétique
- Activités : la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables
- Objectif : facilitateur
- Les bénéficiaires : particuliers, entreprises du bâtiment, collectivités, établissements tertiaires, agriculteurs, industriels...
- Equipe organisée en secteur de compétences (21 personnes)
- Un centre de ressource exemplaire avec la construction du 1er bâtiment passif à énergie positive (siège à la Crèche-79)
- Animateur régional concernant la géothermie depuis 2022
- Formateur qualifié auprès des professionnels
- Plus de 900 adhérents































Animateurs Organisation



UN RÉSEAU AU SERVICE DES ÉLUS

Des conseils neutres, gratuits et indépendants adaptés aux enjeux de votre territoire pour développer des projets

ÉOLIENS & PHOTOVOLTAÏOUES

Vous êtes engagés dans une **démarche énergie-climat** Vous avez des **projets** Vous êtes sollicités par un **développeur**



UN APPUI AUX ÉLUS

CONSEIL SUR-MESURE

Information Orientation Accompagnement

Partage de culture commune

SENSIBILISATION ET ANIMATION

Rôle de la collectivité

Outils stratégiques de planification

PARTAGE D'EXPÉRIENCES Visite de sites Démarches réussies Echanges et témoignages

MISE EN RÉSEAU

Intégration des projets dans le réseau national et régional

Rencontres avec des acteurs institutionnels et techniques

VOS RÉFÉRENTS TERRITORIAUX



Mathieu

mathieu.mansouri@crer.info

ecrer.myo

Charente (16) Corrèze (19), Charente Creuse (23), Maritime (17) Vienne (86) Deux-Sèvres (79) Haute-Vienne (87)



Vincent BILLY Mathis TAMIN lesgenerateurs@cirena.fr

Landes (40)

Dordogne (24)

Lot-et-Garonne (47) Pyrénées-Atlantiques (64)



Sébastien DURAND sebastien.durand@alec-mb33.fr

Gironde (33)















Parcours des EPCI

Votre contact sur le limousin : Mme Heyne Alvina <u>alvina.heyne@crer.info</u> 05 55 36 34 25





LE CONSEILLER IDENTIFIE LES PRIORITÉS DES COLLECTIVITÉS (COMMUNES - EPCI) et apporte un accompagnement adapté aux scénarios identifiés INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES SUR LES DEUX FILIÈRES CONSEILS SUR LA STRATÉGIE TERRITORIALE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES INFORMATIONS ET CONSEILS SUR LE POTENTIEL TERRITORIAL CONSEILS ET RÉFLEXIONS AU MONTAGE DE PROJET ANIMATION ET CO-ANIMATION D'ÉVÉNEMENTS MISE EN RELATION AVEC LES ACTEURS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE

RETOURS D'EXPÉRIENCES SUR DES PROJETS

APPORT DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET

PV/ÉOLIENS

RÉGLEMENTAIRES

















Appel à candidature



plus de 85 réponses

dont 11 EPCI en Haute-Vienne

Eolienne : Un travail sur la communication et la sensibilisation pour lutter contre les idées reçues

Attente des territoires vis-à-vis des LG

3 premières grandes attentes :

*Etre conseillé et orienté pour des projets

*Bénéficier de conseils aux réunions de planification territoriale (SCOT, Plu(i), PCAET...)

*Bénéficier d'une réunion d'information sur la filière photovoltaïque

Agrivoltaïsme: Un travail de concertation avec les institutions, élus, agriculteurs et habitants sur le développement de cette filière.















Outils

Webinaires







ÉLUS & COLLECTIVITÉS

Connaître les enjeux du territoire pour agir et développer l'éolien et le solaire photovoltaïque en Nouvelle-Aquitaine



















EPISODE 2: « MIEUX CONNAÎTRE LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE **EN NOUVELLE-AQUITAINE »**

EPISODE 3: « MIEUX CONNAÎTRE LA FILIÈRE EOLIENNE EN **NOUVELLE-AQUITAINE** »

EPISODE 4 : LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS DANS LE MONTAGE DE PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

En juin 2023 :

La planification territoriale sur mon territoire Comment développer des projets citoyens et participatifs ?

A partir de Septembre 2023 :

Les enjeux de la biodiversité L'agrivoltaisme en région Nouvelle-Aquitaine















Outils

Ressources

Site internet de chaque structure Crer, Alec 33 et Cirena

Site national "Les Générateurs"

Q/R sur le photovoltaïque et l'éolien (bientôt sur nos sites)

Note de travail sur les enjeux et la planification territoriale

Les projets photovoltaïques au sol (enjeux, méthodologie d'identification, exemples de recommandation pour les PLUi ou SCOT) L'agrivoltaisme (enjeux, recommandations via les critères de l'Ademe)













value







tes, ce qui aujourd'hui a une vraie plus-















EVÉNEMENTS

Le Tour des Générateurs en région Nouvelle-Aquitaine

- A partir de septembre 2023
- Journées techniques avec visites
- Retours d'expérience sur des projets photovoltaïques (parc au sol, agrivoltaisme...) et éoliens
- Citoyen, autoconsommation, tiers investisseurs...







Métropole bordelaise et Gironde





















Votre contact sur le limousin : Mme Heyne Alvina <u>alvina.heyne@crer.info</u> 05 55 36 34 25



II – Comment développer un projet local d'EnR?

- les générateurs de l'ADEME : un appui pour les collectivités
- comment envisager un projet partagé citoyens-collectivités ?

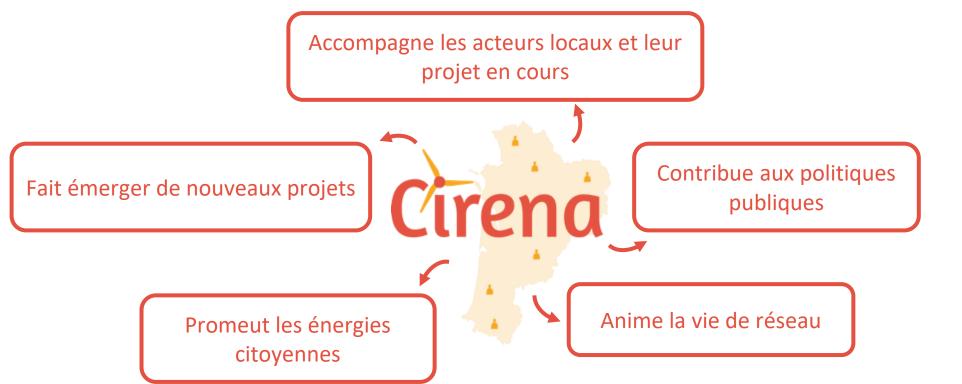
Intervention d'Anna Frébault (association CIRENA)



Projet partagé citoyens-collectivités

CIRENA

- CIRENA est un accélérateur de la transition énergétique citoyenne, mobilise et conseille les citoyen·ne·s, les collectivités, les entreprises, les associations dans nos villes et campagnes pour le développement de projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables
- Implantée sur la région Nouvelle-Aquitaine, équipe de 5 salariés



Autre mission



Financeurs

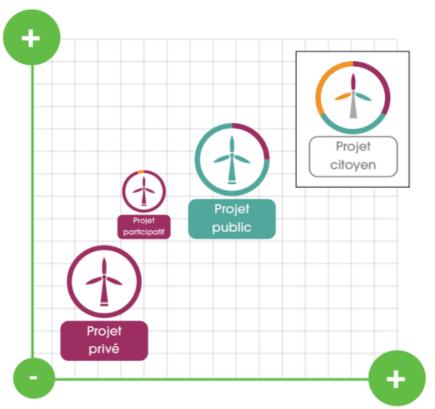






Qu'est ce qui différencie un projet citoyen?

Retombées territoriales









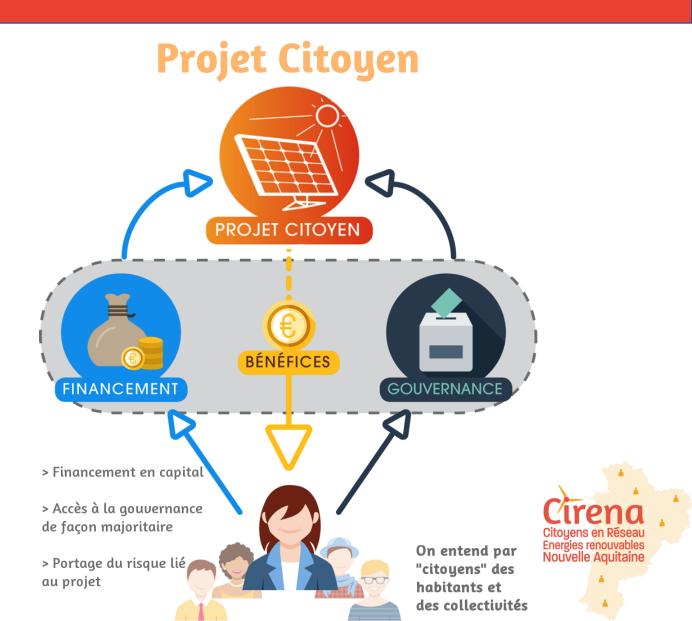


Gouvernance d'intérêt territorial



Qu'est ce qui différencie un projet citoyen?

Classique Participatif PROJET PARTICIPATIF > Financement de la dette, ou du capital de façon minoritaire > Pas d'accès à la gouvernance ou de façon minoritaire RÉMUNÉRATION > Sans portage du risque du **FINANCEMENT** projet



La définition d'un projet citoyen

Charte Énergie Partagée



Ancrage local

La maîtrise du projet reste aux mains des habitants et des acteurs du territoire.



Gouvernance ouverte

Toutes les décisions au sein de la société de projet sont prises de façon démocratique et transparente.



Exigence écologique

Le projet s'inscrit durablement dans une logique de respect de la planète et de réduction des consommations d'énergie.



Démarche non spéculative

Les bénéfices réalisés restent au sein de la société et servent à rémunérer durablement les investisseurs du projet.



Pourquoi développer un projet :

- > Avoir une réflexion sur nos moyens de consommation et de production et repenser les modèles
- Faire partie d'un projet concret de territoire et associer la population (diversité d'acteurs)
- Sensibiliser les acteurs du territoire sur la sobriété, l'efficacité énergétique et les EnR

En quelques mots : Un projet initié, maîtrisé, financé et gouverné par des acteurs locaux



Le Rôle de la collectivité

Facilitateur - relationnel

- Mise en relation des acteurs
- Recueil et mise à disposition de données territorialisées
- Mise à disposition de
 - foncier communal, acquisition de foncier
 - partie du patrimoine communal (par exemple toitures)
- Soutien à l'organisation de la concertation



Administratif

- Modification du PLU
- **Soutien** à l'obtention des autorisations administratives

Financière

- Participation financière au projet via une SEM ou une SCIC ou directement dans la SAS!
 - Loi TEPCV de 2015
 - Article 109 : Participation des communes et de leurs groupements au capital de sociétés de production d'énergie renouvelable
 - Article 111 : autorisation aux sociétés d'ouvrir leur capital aux particuliers et aux collectivités et à leur proposer une participation au financement du projet de production d'énergie
- Mise en place d'un fonds de garantie pour faciliter l'accès au prêt bancaire, ou cautionnement des projets
- Octroi de subventions ou d'avances remboursables pour la phase d'amorçage des projets



Les EnR citoyennes, Concrètement, Comment s'y prendre...

Un projet initié par les citoyens qui trouve dans les collectivités et/ou développeurs, des partenaires

Un projet initié par la collectivité, en partenariat ou non avec un développeur, et ouvert ou non aux habitants

Un développeur qui ouvre son projet à la participation des citoyens et des collectivités

Une centrale déjà en fonctionnement rachetée par des collectivités et/ou des citoyens



Des retombées positives

➤ Des études ont montré les bénéfices que peuvent apporter des projets lorsqu'il y a la mobilisation des acteurs du territoire

Pour le territoire

Pour les parties prenantes

L'énergie citoyenne, c'est :



POUR INVESTI

dans un projet citoyen de production d'énergie renouvelable.

2,5 EUROS

PROFITENT AU TISSU Économique local

grâce à la fiscalité, les loyers, les salaires, les prestations et les revenus de l'investissement.



énergétique.

Un moyen d'élargir son réseau et de renforcer sa connaissance du territoire.











Émergence

Développement

Installation

Sensibiliser

Favoriser les changements de pratiques

Information/ Sensibilisation

Concertation/ formation

Levée de fonds

Ciné-débats, réunions publiques, atelier thématique, de réflexion, partage d'expérience, rencontres, événements festifs, intervention dans les écoles, etc.

Collecte locale, rencontres, réunions publiques, etc.

Fonctionnement

Consolider la capacité à agir

Dynamique locale

Dynamique au sein du groupe (atelier, méthode de travail), dynamique sur le territoire (événements festifs, visites, etc.)

Bouche à oreille, utilisation des différents canaux (réseaux sociaux, réseaux internes, communiqués de presse, supports papiers (plaquette, bulletins municipaux, etc.), mailing, blog/site internet, etc.); adapter son message et le canal en fonction du public visé

Importance de prendre en compte tous les acteurs du territoire

Si le **territoire est au courant** du projet, de son avancée, de son intérêt pour le territoire, **l'acceptabilité des projets sera facilitée**



CONTACTS: cirena.fr

Anna Frébault
Chargée des projets
ENR Citoyennes
anna.frebault@cirena.fr

07 63 17 41 82



II – Comment développer un projet local d'EnR?

- les générateurs de l'ADEME : un appui pour les collectivités
- comment envisager un projet partagé citoyens-collectivités ?
- le potentiel des circuits courts de l'énergie : du producteur au consommateur

Intervention de Fabrice Bergeal (EDF)



II – Comment développer un projet local d'EnR?

- les générateurs de l'ADEME : un appui pour les collectivités
- comment envisager un projet partagé citoyens-collectivités ?
- le potentiel des circuits courts de l'énergie : du producteur au consommateur
- valoriser le savoir-faire des entreprises locales en matière d'EnR

Interventions d'Alex Le Quéré et Rémi Guilhot (SAS Bioénergies 123)



Production de biométhane à partir de matières organiques d'origine agricole (effluents d'élevage, cultures intermédiaires, déchets)

BIOENERGIES 123



Quelques chiffres:

- 75 associés agriculteurs
- 3 sites de production distincts (Peyrat de Bellac, Azat le Ris et Vatan)
- Environ 80GWh de production énergétique annuelle sur les 3 sites
- Equivalent de la consommation énergétique de 17 à 20000 foyers





Quelques atouts

- Diversification de l'activité agricole facilitant son maintien dans nos territoires
- Reduction significative des émissions de GES par la consommation de gaz vert versus gaz fossile
- Limitation de la dépendance aux fertilisants de synthèse grâce à l'utilisation du digestat
- Baisse des coûts en lien avec la mutualisation du projet

Insertion dans le paysage économique local:

- Création d'emplois directs: 4 actuellement, 7 à terme
- Création d'emplois indirects (maintenance, épandage, transport...)
- Travail en collaboration avec des entreprises de la région:
- Mme BOURDET expert foncier (Prestation d'accompagnement suer la gestion administrative et financière)
- Sécurité incendie (Protection contre le risque incendie)
- Hebras TP (Terrassement)
- Massy TP (Mise en place d'enrobés)
- Barconniere (Réalisation des bâtiments)
- Concessions agricoles (Defi mat, T3M, Groupe Rivet...) (fourniture en pièces et matériels divers)
- SAS Thimmonier (fourniture en pièces et matériels divers)
- Carrieres Desmarais (fourniture en granulats)
- Gallaud Beton (fourniture de béton)
- Soud' TP (conception d'outils sur mesure)
- SARL Lagedamond (plomberie/chauffage)
- Brunet Limoges (electricité)
- CDAAS (dératisation)
- Euclide Industrie (fournitures en pièces process)
- Clôtures et portails du Limousin (clotûres)
-



Merci de votre attention